

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 7 décembre 2013 à St-Marc à Loubaud

Etaient présents

**Membres titulaires** : C. MOULIN, A. BESSETTE, P. SIMONS, F. BERTRAND, T. LETELLIER, A. DEGABRIEL, J. GUERIN, P. COUTAUD, E. DEGUILLAUME, J.L. LEGER; M. MAS DE FEIX, M. MAGOUTIER.

Membres suppléants : E. GIANRE, M.N. CHAPELLE ; C. ROMANET.

**Membres en exercice** : seize.

**Membres présents** : quinze (12 titulaires, 3 suppléants)

**Membres votants** : douze.

Secrétaire de séance : A. Teuma

Compte-rendu du conseil communautaire du 5 octobre 2013 :

Mme Mas de Feix fait remarquer, à propos de la maison de St-Marc à Loubaud destinée à des logements, qu'il s'agit d'une maison « à reconstruire » et non « à rénover ».

M. Bessette s'interroge sur la présence de délégués communaux au sein des instances du SDEC.

Désormais le SDEC a créé 20 secteurs d'énergie en Creuse. Il y aura 5 délégués pour le secteur Felletin/Gentioux/La Courtine. Sous cette réserve, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

:- :- :- :- :- :- :- :-

En préambule à ce dernier conseil communautaire de la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux (CCPG), le Président invite les délégués qui le souhaitent à prendre la parole.

Jean-Luc Léger revient sur les grandes réalisations des 20 dernières années et souligne la réussite du territoire dans le domaine de l'accueil de nouveaux projets et d'habitants. Il évoque le processus de révision de la charte du PNR et le redécoupage en cours des cantons.

Thierry Letellier revient sur le dynamisme du plateau, son ambiance particulière et l'implication des habitants dans la vie associative. Il remercie ses collègues en parlant d'une belle expérience et du plaisir de travailler avec les élus et les salariés. Il regrette le départ de Peyrelevade, commune fondatrice de la Communauté de communes, mais comprend l'attachement au cadre départemental. Il reste optimiste pour l'avenir et souhaite de la part de l'Etat un soutien bienveillant à la future communauté de communes issue de la fusion.

Pour Pierre Coutaud, une page se tourne pour Peyrelevade, qui a participé à construire cette communauté de communes du Plateau de Gentioux. Il formule l'espoir d'un travail de qualité dans la communauté de Communes de Bugeat-Sornac.

Jean Guérin alerte les délégués sur le problème de santé publique que constitue le radon. Des débats publics sont organisés par l'ARS sur cette problématique.

### 1) Rapport sur les déchets 2012

Le Président résume le document distribué aux délégués. Les tonnages d'ordures ménagères sont en baisse (-4%). Le tri se développe, suivant une tendance nationale. La collecte de ferrailles diminue également mais le verre et les encombrants restent en hausse.

Le service déchèterie affiche toujours un déficit budgétaire (environ 54 000 €). Pour 2014 la filière de recyclage des films agricoles usagés va se mettre en place. La distribution des saches aux agriculteurs (pour stocker ces plastiques) devra commencer bientôt.

### Questions liées au départ de Peyrelevade :

Peyrelevade a demandé à adhérer au SIRTOM d'Ussel mais il sera impossible de mettre en place une nouvelle organisation de collecte des ordures ménagères au 01/01/2014. Il est donc proposé que la CCPG poursuive avec son prestataire (SITA) la collecte et le traitement des ordures ménagères à Peyrelevade jusqu'au terme du contrat soit le 31/05/2014.

Une convention devra être signée avec la collectivité compétente accueillant Peyrelevade afin qu'elle rembourse les coûts engagés du 01/01/2014 au 31/05/2014.

Concernant la déchèterie, le conseil accepte que les habitants de Peyrelevade continuent à l'utiliser. Il conviendra là encore de signer une convention avec la communauté de Communes de Bugeat-Sornac afin d'obtenir le remboursement des coûts de fonctionnement de la déchèterie, au prorata de la fréquentation par les habitants de Peyrelevade (soit 20.25% en 2012). L'ouverture à d'autres communes voisines sera étudiée.

## **2) SCIC L'ARBAN**

- Assistance à maîtrise d'ouvrage sur le logement de l'épicerie de Faux la Montagne :

Ce logement doit être rénové et isolé. Il pourrait éventuellement être conventionné en logement social. L'offre de l'Arban porte sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage, la conception et le suivi du projet avec les futurs locataires, le suivi des travaux. Le coût de la mission est de 7700 € HT, + 1650 € en option pour les dossiers d'aide et de conventionnement en logement social. Le conseil valide l'ensemble de l'offre.

- Demande de subvention :

L'Arban a formulé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2013 de 15 000 €. Le président explique que la méthode de travail de l'Arban s'appuie sur des phases de concertation et de participation des acteurs et des citoyens qui sont longues et difficiles à répercuter sur les prestations facturées aux collectivités. Il rappelle que la communauté de communes s'est impliquée directement dans la création de la SCIC l'Arban et que son activité est centrée sur le territoire.

Compte tenu de l'expérience positive de travaux déjà réalisés par l'Arban et de la qualité de la méthode de l'Arban par rapport aux opérateurs classiques de l'habitat, plusieurs délégués se prononcent favorablement à cette demande. Ils redisent que cette SCIC n'est pas une entreprise comme les autres : elle crée du lien social et co-construit les projets avec les citoyens. Ils se portent garants de la bonne conduite du travail de l'Arban.

Il est souhaité qu'une convention d'objectifs et de moyens soit passée avec la SCIC l'Arban. La demande de subvention est accordée à l'unanimité moins quatre abstentions (les délégués siégeant à l'Arban).

## **3) MAM de Pigerolles**

### Avancement du projet :

Les travaux sont terminés. Une matinée « portes ouvertes » a été organisée sur le site le 30 novembre dernier. Le Président souligne la qualité de ce nouvel équipement et du projet de l'association « Au Fil des Saisons » créée par les 3 assistantes maternelles. Il invite les délégués à une inauguration le 19 décembre 2013.

### Délibération modificative :

Une somme de 45 000 € a été prévue au budget pour l'aménagement de la MAM. Des travaux supplémentaires ayant été nécessaires, le président propose à l'assemblée porter le budget de cette opération à 53 000 €, afin de supporter le coût réel des travaux réalisés.

Accord du conseil communautaire.

### Convention de transfert de bien :

Dans le cadre de la compétence action sociale (petite enfance) exercée par la Communauté de Communes, il est prévu par la loi que les locaux de la MAM, propriété de la commune de Gentioux, soient transférés à la Communauté de Communes. Le Président propose donc la signature d'une convention de

transfert de bien avec la commune Gentioux, la CCPG se substituant à la commune dans tous ses droits et obligations de propriétaire pendant toute la durée de l'exercice de la compétence. Accord du conseil.

#### Association au Fil des Saisons :

Le conseil valide une demande de subvention d'un montant de 300 € pour l'achat de divers équipement et mobilier à la MAM. Le conseil autorise le Président à signer une convention avec Au Fil des Saisons prévoyant la mise à disposition gratuite du local ainsi que la prise en charge des frais de chauffage, eau, électricité et téléphone-internet. Une convention sera aussi passée afin que le RAM Mille Câlins poursuive l'accompagnement du projet de l'association.

### **4) Conventions avec la Communauté de Communes de Bugeat-Sornac**

#### Déchets : voir point n°1

#### Centre de loisirs

Le conseil accepte le principe d'une poursuite du ramassage des enfants de Peyrelevade pour venir au CLSH à Gentioux. Une contrepartie financière même modeste sera demandée à la CC de Bugeat-Sornac ou à la commune de Peyrelevade.

Le poste occupé par Melle Céline Chambrias se partage entre le CLSH à Gentioux et le périscolaire à Peyrelevade. Le périscolaire étant majoritaire dans son temps de travail (25h), à terme ce poste devrait être intégré à la collectivité exerçant la compétence périscolaire à Peyrelevade.

### **5) Plate-forme bois-énergie**

Pierre Simons rappelle que ce projet de construction d'un bâtiment de stockage avec toiture photovoltaïque a pour finalité de stocker les plaquettes des réseaux de chaleur de Gentioux et Royère.

La Communauté de Communes va candidater à l'appel d'offres d'EDF-Obligation d'Achat, afin de revendre l'électricité produite par les panneaux photovoltaïques. Cette recette devrait permettre de rembourser les annuités de l'emprunt qui sera nécessaire à la construction du bâtiment. En parallèle, il faudra finaliser la création de la SCIC Biomasse Avenir et caler financièrement son projet.

### **6) Biodiversité et forêt**

Le président présente la réflexion qui a été menée pendant un an par un groupe de travail sur la biodiversité et la forêt regroupant des chercheurs, des habitants, des élus et des acteurs locaux. Alors que la charte forestière du PNR va être réécrite, ce groupe a fait émerger une approche locale de la forêt et de son exploitation, en abordant notamment les problématiques suivantes :

- le patrimoine emblématique constitué par les feuillus et les hêtraies, même de « basse » qualité
- la question des coupes rases
- Les enjeux environnementaux, d'emploi et de rapport au territoire
- la transition énergétique

Il s'agit maintenant de formuler des propositions pour l'avenir : par exemple la mise en place d'une animation grâce à un technicien forestier dans le cadre d'un Plan de Développement de Massif. Un réseau de « référents forêt » dans chaque commune pourrait utilement se mettre en place

Des fonds européens pourraient être mobilisés pour appuyer un projet d'animation forestière y compris sur des thématiques comme les feuillus ou le paysage. La communauté de communes sollicitera le PNR pour candidater à ce type de programme. Thierry Letellier indique qu'il serait bon de s'inspirer des expériences de la Suisse et de l'Autriche, et d'établir un lien avec les petits propriétaires pour leur proposer des alternatives.

Pierre Simons souhaite impliquer la DDT pour réaliser un diagnostic précis de la forêt. Il affirme que la Communauté de Communes doit veiller à sa ressource qu'est la forêt pour éviter la logique d'abandon voire de pillage par l'industrie. Il lui semble opportun pour la collectivité de devenir propriétaire de forêts.

## **7) Rivières**

Les travaux dans le cadre du programme Sources en Actions ont été commencés seulement en 2013 (pour rappel avec 2 ans de retard). De nombreuses actions étaient prévues sur Peyrelevade, et il était regrettable de les annuler alors que tous les outils ont été mis en place pour (DIG, marché de travaux...) sous prétexte du départ de Peyrelevade. Pour l'année 2014, même si la Communauté du Plateau de Gentioux n'aura plus la compétence rivière sur Peyrelevade il a été proposé qu'elle puisse tout de même y réaliser des travaux en rivière : pour cela une convention sera signée entre la nouvelle Communauté Creuse Grand Sud et celle de Bugeat Sornac Millevache au coeur. Cette convention permettra à notre Communauté de Communes de continuer son programme rivières sur Peyrelevade et la part d'autofinancement nous sera remboursée par la Communauté de Communes de Bugeat Sornac.

La question des clôtures : A l'origine il n'avait pas été envisagé le financement de clôtures en bordures de cours d'eau. Dans certains cas (cours d'eau traversant une parcelle), les paysans sont réticents à clôturer, notamment lorsque les linéaires sont importants, et qu'il faut clôturer les 2 berges. Il est donc proposé que lorsque le cours d'eau traverse la parcelle et qu'il doit entièrement être clôturé, la Communauté de Communes finance la clôture à hauteur de 80% ou fournisse les matériaux pour que l'agriculteur la pose. Après débat sur les types de clôtures à encourager, il est décidé que ce financement portera sur l'investissement des clôtures électriques uniquement.

## **8) SPANC**

Pour 2014, la CCPG devrait terminer les diagnostics sur les 6 communes creusoises et a prévu une mise à jour des diagnostics comme l'impose la loi dans les 6 premiers mois, puis à partir de mi 2014, elle devrait lancer une première campagne de réhabilitations. L'Agence de l'Eau a souhaité que la demande de subvention soit faite en commun avec celle de la Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin. Mais la CCAF n'étant a priori pas encore prête à lancer un programme de réhabilitation pour 2014, il n'est pas souhaité de présenter une demande de subvention commune. Le Président compte sur l'Etat pour faire accepter aux financeurs ces contraintes liées à la fusion.

## **9) Fonds de concours à la commune de Faux la Montagne**

Le conseil valide le versement d'un fonds de concours à la commune de Faux pour la réalisation d'une étude sur l'habitat en centre-bourg. Ce projet est co-financé par la Caisse des Dépôts et Consignations. Le montant maximal du fonds de concours versé par la CCPG sera de 10 000 €.

## **10) Indemnité au comptable**

Accord pour le versement de l'indemnité de conseil au comptable au taux de 100%.

## **11) Acquisition de 3 logements au FAM de Gentioux**

Creusalis a transmis le prix de vente exact de ces logements, soit 146 470 €, auquel s'ajoute un montant prévisionnel de travaux de rénovation de 63 100 €. Le conseil délibère favorablement pour l'acquisition de ces 3 logements au prix total de 209 570 €. Ces logements continueront à être loués à l'APAJH de la Creuse.

## **12) Motion sur la représentation du Plateau de Gentioux dans la future Communauté de Communes « Creuse Grand Sud »**

Au cours des discussions préalables à la fusion, entre les maires de la CCPG et le bureau de la Communauté de Communes d'Aubusson-Felletin, il a été acté que le territoire du Plateau de Gentioux obtiendrait 3 sièges de vices-présidents sur un nombre maximal de 10.

Cette disposition ne pouvant juridiquement être inscrite dans les statuts ni dans le règlement intérieur d'une communauté de communes, le Président propose de prendre une motion écrite sur le modèle d'une délibération. Le conseil approuve cette proposition.

## **13) Loyer local Pivoine**

Le loyer de l'association Pivoine est devenu trop important pour les finances actuelles de l'association qui recherche un nouveau local. A cela s'ajoute le fait que les charges d'électricité sont élevées (mise à disposition gratuite d'une partie du local à d'autres associations).

Il est accordé, à la demande de Pivoine, une réduction du loyer pour les 6 premiers mois de 2014, passant à 240 €/mois.

## **14) Renouvellement de la mise à disposition d'un adjoint administratif**

La convention de mise à disposition de Sandrine Raffinat auprès des communes de Faux, Gentioux et La Villedieu arrive à son terme le 31/12/2013. Le conseil valide le renouvellement de cette convention pour 3 années supplémentaires.

## **15) Informations diverses**

Thierry Letellier informe le conseil qu'il va organiser une réunion publique sur la fusion intercommunale le 27 décembre à 20h à La Villedieu.

Emilie Gianre informe les délégués qu'elle a suivi avec la CC d'Aubusson-Felletin le projet de mise en réseau des sites de lecture publique sur la future Communauté de Communes.